



**2024 DILT 8 DFA** : Budget annexe des transports automobiles municipaux - Compte de gestion de l'exercice 2023

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

Ce document comporte trois types de comptes :

- les comptes budgétaires ;
- les comptes de tiers ;
- les comptes financiers.

La tenue des comptes de tiers et des comptes financiers relève du seul comptable public en vue du contrôle de gestion par la chambre régionale des comptes. Les résultats de ces deux comptes ne sont donc pas repris dans les comptes de l'ordonnateur, à la différence de la tenue des comptes budgétaires qui figure dans le compte administratif. Les comptes de tiers et les comptes financiers sont tenus à la disposition des personnes concernées dans le compte de gestion ci-joint.

Concernant les comptes budgétaires, les montants présentés dans le compte de gestion de la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de la Ville de Paris sont identiques à ceux du compte administratif établi par l'ordonnateur. Ces montants sont récapitulés ci-dessous.

#### DÉPENSES

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à..... 8 946 381,75 euros  
Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à.....34 713 983,60 euros  
Soit un total de.....43 660 365,35 euros

#### RECETTES

Le montant des recettes constatées en investissement s'élève à.....10 348 151,12 euros  
Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à.....31 151 094,85 euros  
Soit un total de .....41 499 245,97 euros

Déficit au 31 décembre 2023 ..... -2 161 119,38 euros

Le résultat du budget annexe des transports automobiles municipaux à la clôture de l'exercice 2023 présente un déficit de -2 161 119,38 euros, réparti de la façon suivante entre les sections d'investissement et d'exploitation :

Excédent de la section d'investissement ..... 1 401 769,37 euros  
Excédent de la section d'exploitation ..... - 3 562 888,75 euros

Après reprise du résultat 2022, il résulte un excédent de 5 268 904,89 euros.

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Section d'investissement	7 430 024,27 euros	0,00 euros	1 401 769,37 euros	8 831 793,64 euros
Section d'exploitation	175 284,34 euros	175 284,34 euros	-3 562 888,75 euros	-3 562 888,75 euros
TOTAL	7 605 308,61 euros	175 284,34 euros	-2 161 119,38 € euros	5 268 904,89 euros

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023.

Par ailleurs, un certain nombre d'opérations d'ordre non budgétaires sont effectuées par le comptable public et sont enregistrées au compte de gestion au vu des informations transmises par l'ordonnateur au moyen d'un certificat administratif. Ces opérations, qui concernent principalement des reprises d'amortissements consécutives aux ventes de véhicules, ou l'enregistrement comptable des mises en services de véhicules, ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats.

En 2023, dix certificats administratifs ont été émis par l'ordonnateur et ont donné lieu à des opérations non budgétaires.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023, présentés par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, pour les opérations du budget annexe des transports automobiles municipaux, que je vous propose d'approuver.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris